

## CSE 32 – Les devoirs à la maison

= tâches demandées aux élèves par leur professeur qui doivent être faites en dehors des heures de cours (définition par le Haut conseil de l'évaluation de l'école, 2004).

Les devoirs à la maison sont un travail écrit ou oral facultatif ou obligatoire demandé à un élève par un enseignant ou un parent en dehors du temps scolaire.

Attention ! En primaire, les **devoirs à la maison écrits sont interdits depuis une circulaire de 1956** : « le travail écrit fait hors de la classe, hors de la présence du maître, et dans des conditions matérielles et psychologiques souvent mauvaises ne présentent qu'un intérêt éducatif limité. Par conséquent, aucun devoir écrit soit obligatoire soit facultatif ne sera demandé aux élèves hors de la classe. ». Cette interdiction a été rappelée de nombreuses fois.

Avant, les études dirigées en élémentaire étaient obligatoires depuis 1974, fixées à 30min par jour, mais depuis les programmes de 2002, les études dirigées n'ont plus de temps imparti : les PE sont autonomes quant à l'horaire et ils doivent ajuster les études dirigées au besoin des élèves.

DONC : A la sortie de l'école, le travail donné par les PE aux élèves se limitent à un **travail oral** ou des **leçons à apprendre**.

### **Arguments contre les devoirs :**

- Renforcent les inégalités : tous les enfants ne peuvent pas être aidés ou encadrés selon le milieu social,
- Ils n'améliorent pas la réussite scolaire, ils ne font que reporter les problèmes de compréhension à la périphérie du temps scolaire,
- Alourdissent la charge des enfants au détriment d'autres occupations (sport, sommeil par exemple) et ne sont pas en accord avec leur développement.

### **Arguments pour les devoirs :**

- Renforcent le lien école-famille,
- Jugés utiles pour les parents, dont le regard compte pour les PE,
- Fenêtre ouverte sur le travail de la classe : parents voient ce que font leurs enfants,
- Forment à l'autonomie,
- Préparent au collège,
- Libèrent du temps de classe pour des cours collectifs indispensables.

### **Arguments pour le travail personnel de l'élève, au-delà des simples devoirs :**

- Fixe certains apprentissages,
- Soudo la liaison avec les familles,
- Développe l'autonomie et l'organisation (**méthodologie** est vitale : savoir comment apprendre une leçon, comment faire une recherche documentaire).

Dans le 1<sup>er</sup> degré, les **caractéristiques du travail personnel se situent à 3 niveaux** :

- **Elève** : il faut le positionner comme un acteur, lui expliquer les enjeux de l'effort, expliciter les objectifs du travail demandé, expliciter ce qui est attendu de lui (méthodes, outils, démarches etc), expliquer ce qu'il peut attendre des adultes qui l'entourent.

- **Contenu** : il faut veiller au volume de travail demandé et prendre en compte l'hétérogénéité de la classe, et s'assurer que les enfants ne passent pas des heures à faire le travail qu'on leur demande.
- **Familles** : assurer une communication cohérente en veillant au vocabulaire utilisé, clarifier les termes, expliquer ces termes aux familles (ex : lexique au début de l'année « si dans le cahier de texte vous voyez telle chose, ça veut dire telle chose), formaliser des éléments de méthodologie qui sont travaillés en classe pour que ce soit lisible par les parents, faire des réunions parents-enseignant (1 fois par trimestre).

Pour être accompagnés, les élèves bénéficient du **dispositif d'aide au travail scolaire** : permet aux élèves volontaires de suivre une aide aux devoirs et aux leçons après l'école. Il est réservé à l'éducation prioritaire (REP et REP+). Aide coordonnée par des enseignants volontaires, dans un cadre propice au travail. Il ne s'agit pas de soutien mais d'un **temps d'accompagnement** qui favorise l'acquisition des notions vues en cours avec l'apprentissage des leçons, une réalisation au moins partielle des devoirs (oraux), une aide méthodologique (comment on utilise les cahiers de texte, les manuels, comment on apprend une leçon), un approfondissement disciplinaire (lecture, travail sur projet interdisciplinaire, recherche documentaire, ateliers scientifiques). Pour une efficacité pleine, l'intervenant doit se dégager assez de temps pour aider l'enfant, posséder les bons gestes professionnels et ne dispenser qu'une aide légère. C'est intéressant si l'enfant est autonome, volontaire.

Les **études dirigées** favorisent, elles, l'apprentissage du travail personnel et constituent un temps privilégié d'apprentissage du travail autonome. Les maitres aident les élèves à intégrer diverses méthodes et à les utiliser à bon escient. Au cycle 3, on s'attache à ce que les élèves commencent à acquérir les méthodes de travail propres au collège.

Donc études dirigées : apprentissage méthodologiques (gérer son matériel, son temps, une tâche donnée etc), apprentissages liés à la mémorisation (apprendre des leçons en classe, structurer ce qui est à mémoriser etc), apprentissages de la pratique du travail personnel (faire des exercices).

Pour aider au passage en 6<sup>ème</sup>, variations des supports, recherche de la méthode appropriée, promotion de l'entraide, du travail donné à l'avance, une métacognition sur ce que demande le PE (je réfléchis à pourquoi je fais le travail demandé, dans quel but).